

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Police de l'Arc jurassien

### Vers quelle gouvernance ?

Les travaux préparatoires liés au projet de création d'un Espace de sécurité de l'Arc jurassien se poursuivent selon le calendrier préétabli. Le Comité consultatif qui réunit les principaux acteurs de la scène judiciaire, administrative, syndicale et politique des deux cantons s'est notamment penché dans sa séance du 11 juin sur la thématique de la gouvernance. La gestion politique et juridique de la future Police de l'Arc Jurassien (PAJ) est un élément central et particulièrement sensible de la future entité. La collaboration dans l'exercice de la souveraineté, surtout en matière de sécurité publique, n'est pas chose facile à organiser.

Le comité consultatif PAJ souhaite une définition très attentive des compétences, sachant qu'il s'agira d'intercantonaliser un certain nombre d'instances. Il s'agit à la fois d'assurer une légitimité démocratique et une efficacité décisionnelle, en évitant la multiplication des instances. Plusieurs variantes de gouvernance ont été proposées par la chaire de droit constitutionnel du Professeur Pascal Mahon de l'Université de Neuchâtel. Le comité consultatif souhaite plutôt une gouvernance où les deux gouvernements conservent leurs compétences actuelles, et une direction de police regroupant les deux chefs de département ainsi que le commandant. L'histoire démontre que les collaborations entre le Jura et Neuchâtel fonctionnent particulièrement bien.

Du point de vue de l'organisation interne, quand la réforme en cours dans le Jura aura abouti, les deux corps présenteront un haut degré de similarité, facilitant ainsi le rapprochement.

Les membres du comité consultatif ont également pris congé de M. Jean Studer, élu récemment à la présidence du Conseil de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le Conseiller d'Etat neuchâtelois a pris une part très active dans le lancement de ce projet de Police de l'Arc jurassien. "Nous sommes en train d'écrire une des pages les plus importantes de la sécurité intérieure suisse, a souligné M. Studer. D'autres cantons vont nous imiter bientôt. Je cède ce dossier avec un pincement de cœur".

Un projet de concordat intercantonal sera présenté en fin d'année aux Gouvernements jurassien et neuchâtelois. Le rapport d'opportunité et un crédit d'étude devrait être soumis aux deux Parlements au printemps 2013.

**Les deux ministres en charge de la police sont les personnes de contact:**

**Pour Neuchâtel: Jean Studer, tél. 032 889 64 00.**

**Pour le Jura: Charles Juillard, tél. 032 420 55 03.**

Neuchâtel, Delémont, le 13 juin 2012